

# Règlement intérieur

- 1 Le règlement intérieur sert au maintien de l'ordre, de la propreté et de la sécurité sur le site IKEA et dans le magasin IKEA. Il s'applique à l'ensemble de la clientèle. En entrant dans le magasin, la clientèle accepte le présent règlement intérieur.
- 2 Il est interdit de fumer et d'allumer une flamme nue dans le magasin et dans le parc de stationnement. Cette interdiction concerne également tous les types de cigarettes électroniques. Il existe des zones fumeurs avec une signalisation spécifique à l'extérieur du magasin.
- 3 Les animaux d'assistance tenus en laisse et disposant d'une identification officielle sont admis dans le magasin. Les salissures doivent être ramassées par le/la propriétaire.  
Informations complémentaires sur la possibilité de venir dans le magasin avec son chien:  
<https://www.ikea.com/ch/fr/stores/rothenburg/>
- 4 Il est interdit de circuler dans le magasin avec des équipements tels que des patins à roulettes, skateboards, trottinettes, etc.  
  
Il est également interdit d'apporter dans le magasin des véhicules avec alimentation sur batteries ou sur piles. Les véhicules doivent être garés exclusivement dans les zones prévues à cet effet à l'extérieur du magasin.  
  
Les aides telles que les fauteuils roulants ou les déambulateurs sont autorisées.
- 5 Pour des raisons de sécurité, les enfants ne peuvent être transportés que dans les sièges enfant des chariots prévus à cet effet (là où ils sont disponibles).
- 6 L'utilisation des aménagements et installations tels que les aires de jeux et les jouets présents sur le site IKEA se fait aux risques et périls des utilisateurs et utilisatrices. Toute responsabilité de IKEA est exclue. Les parents sont responsables de leurs enfants.
- 7 Des casiers fermant à clef sont disponibles gratuitement. Il est interdit d'y laisser des objets pendant la nuit. Tous les casiers sont vidés chaque jour après la fermeture du magasin.
- 8 Il est permis de manger et de boire uniquement dans les zones du Bistro et du Restaurant.
- 9 Il est interdit d'emporter des produits IKEA déjà payés dans le magasin, à l'exception des retours ou des échanges auprès du service clientèle.
- 10 À l'issue du processus de paiement, des contrôles de preuves d'achats ainsi que des sacs/sacs à dos personnels peuvent être effectués. Il convient de se conformer à toute demande en ce sens.
- 11 Les chariots ne doivent pas être emportés à l'extérieur du site IKEA.
- 12 Toute prise de photo ou de vidéo, représentation ou manifestation nécessite l'accord écrit préalable de IKEA.
- 13 Les activités de mendicité, de publicité ou de vente, les enquêtes auprès de la clientèle, les activités politiques, l'installation d'affiches, la distribution de matériel publicitaire, la musique forte ou autres perturbations sont interdites sur l'ensemble du site de IKEA.
- 14 IKEA décline toute responsabilité relative à la perte d'objets, de sommes d'argent ou de cartes de paiement.
- 15 Le personnel de IKEA doit être immédiatement informé en cas de dommages aux personnes et aux biens. Un procès-verbal de dommage ou d'accident sera établi par le personnel de IKEA.

- 16 Les autos doivent être garées sur les emplacements prévus à cet effet. L'utilisation des zones de stationnement n'est autorisée que pendant les heures d'ouverture du magasin ou pour l'utilisation des casiers Click & Collect. Les places pour les personnes handicapées et pour les familles sont réservées exclusivement aux personnes éligibles. Il est interdit de rester garé toute la nuit.
- 17 Les zones de stationnement ne sont pas surveillées. IKEA décline toute responsabilité en cas de dommages ou de vols dans les véhicules stationnés.
- 18 La Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) et les ordonnances correspondantes s'appliquent sur les voies de circulation et les zones de stationnement.
- 19 Il convient de respecter les messages internes. Les instructions du personnel doivent être suivies dans tous les cas.
- 20 Les voies d'évacuation et de sauvetage doivent être maintenues dégagées à tout moment.
- 21 Les dommages aux biens, les actes de vandalisme, l'utilisation indue ou la souillure intentionnelle des installations, le vol ou la tentative de vol feront systématiquement l'objet d'une plainte. Dans tous les cas, une indemnité forfaitaire de CHF 200 sera facturée.
- 22 Le présent règlement intérieur s'applique sur l'ensemble du site du magasin IKEA. Les personnes contrevenant au présent règlement intérieur ou qui s'opposent aux injonctions peuvent être expulsées du site et/ou s'en voir interdire l'accès. Les véhicules garés de manière illicite ou qui entravent l'exploitation ou la circulation des véhicules d'intervention seront enlevés aux frais de leur propriétaire. Le droit d'engager des actions civiles et/ou pénales reste réservé.

IKEA AG

Rothenburg, le 4 février 2025